©Ricardo Parra / Pixabay

DOSSIER

Vers un bac modulaire !

Réalisé par Vincent Bernaud, Alain Candau, Pascal Kittel, Françoise Lambert, Jean-Louis Lopez, Nathalie Noël, Sophie Santraud, Alexis Torchet, Guillaume Touzé.
Avec la participation de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

« Vers un bac modulaire » en réponse à notre précédent dossier, « Que faire du bac ? »*, ne signifie pas que le Sgen-CFDT a une réponse clé en main mais dénote une approche résolument pragmatique. Comme nous l'avons écrit dans notre résolution du congrès : c'est en changeant le bac que nous pourrons changer le lycée.

À partir des constats des dysfonctionnements actuels et en s'appuyant sur des pratiques pédagogiques déjà en cours dans nos établissements, en France ou à l'étranger, ce dossier se veut une projection réaliste du bac de demain.

* *Profession Éducation* n° 224, décembre 2013.

Le Baccalauréat monument du système scolaire français

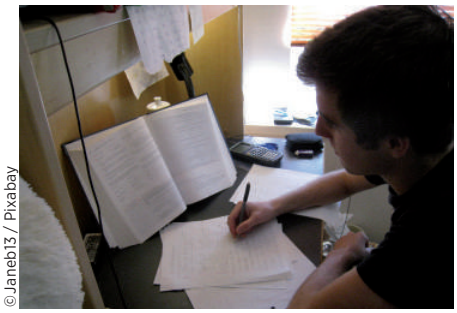

© Janeb13 / Pixabay

Le baccalauréat structure très fortement l'organisation pédagogique du lycée, au point de scléroser celui-ci en séries, spécialités, options, mais il impose aussi un modèle d'apprentissage : le fameux « bachotage ».

Son statut exact est d'ailleurs aujourd'hui bien difficile à déterminer : est-il devenu un diplôme de fin d'études secondaires ou reste-t-il le premier grade universitaire ?

Sa situation est paradoxale : s'il demeure un monument du système scolaire français, son importance dans la poursuite d'études, notamment pour les filières sélectives, n'a cessé de diminuer. Pour les classes préparatoires aux grandes écoles, les instituts universitaires de technologie et autres sections de technicien supérieur, l'affectation dépend des résultats obtenus au contrôle continu en classes de première et terminale, et non de la collante du bac.

Le taux de réussite à l'examen n'a jamais été aussi élevé (88,5 % d'admis cette année) et la part des bacheliers dans une génération est passé de 77,7 % en 2015 à 78,6 % en 2016. Pour autant, l'échec dans l'enseignement supérieur reste élevé puisque seul un tiers des étudiants à l'université réussit un parcours licence en trois ans.

Repenser le baccalauréat, c'est l'objectif d'en faire un passeur entre scolaire et supérieur pour qu'il cesse d'être un obstacle au continuum bac-3/bac+3. Il faut donc concevoir un diplôme qui certifie des connaissances mais aussi des compétences utiles dans l'enseignement post-bac. Il s'agit bien, aussi, de déverrouiller l'organisation pédagogique du lycée avec un diplôme modulaire qui se construirait au fil du parcours, et pas uniquement en examen final dans le cadre de séries clés en main. Le parcours des étudiants doit réellement se préparer au lycée.

JUIN VOIT REVENIR LE RITUEL DU BACCALAURÉAT, avec la mobilisation générale et l'effort herculéen de l'institution, les marronniers de la presse (le début du bac avec l'épreuve de philo – en oubliant les lycéens de la voie pro !, le plus vieux candidat, la joie des lauréats et les triplés reçus avec mention...), les complaintes réac (le niveau qui baisse, le bac donné), les propositions réformatrices (cette année, celles de Terra Nova)… Et après la publication des résultats, tout est mis entre parenthèses jusqu'à l'année suivante, où tout recommencera à l'identique.

C'est pourtant bien une réflexion de fond qu'il faut mener sur la nature du bac et les fonctions qu'on lui assigne.

FAIRE PARLER LES CHIFFRES...

En 1985, l'objectif était d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. La session 2016 compte 78,6 % de bacheliers, un score en légère hausse par rapport à 2015, qui est dû aussi aux progrès réalisés depuis vingt ans par la voie professionnelle, alors qu'ailleurs les chiffres stagnent : aujourd'hui sur 100 bacheliers, 50 ont un bac général, 20 un bac technologique et 30 un bac professionnel. La session 2016 a également battu le record de mentions (48,2 %). En soi, c'est une bonne nouvelle. Mais on sait qu'une part importante de ces mentions sont attribuées grâce aux épreuves facultatives. Depuis que cette réalité a été pointée du doigt[1], la tendance n'a fait que s'accentuer : les mentions valident plus la pertinence des stratégies individuelles de choix d'options que l'excellence des acquis de fin d'études secondaires, alors même que le bac est aujourd'hui organisé essentiellement comme un examen terminal du second degré. La valeur certificative du bac est faussée par une organisation du lycée en filières et voies hiérarchisées, et par la priorité donnée à l'entrainement aux épreuves plutôt qu'à l'apprentissage et l'acquisition des connaissances et des compétences. Le bac ne valide pas les années lycée, ce sont les années lycée qui préparent au bac.

Le bac – pourtant premier grade universitaire en théorie – ne joue pas non plus correctement son rôle de passeport pour la poursuite réussie des études : plus d'un étudiant sur deux ne passe pas en deuxième année, et un

Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1995.
Source : DEPP, 2016.

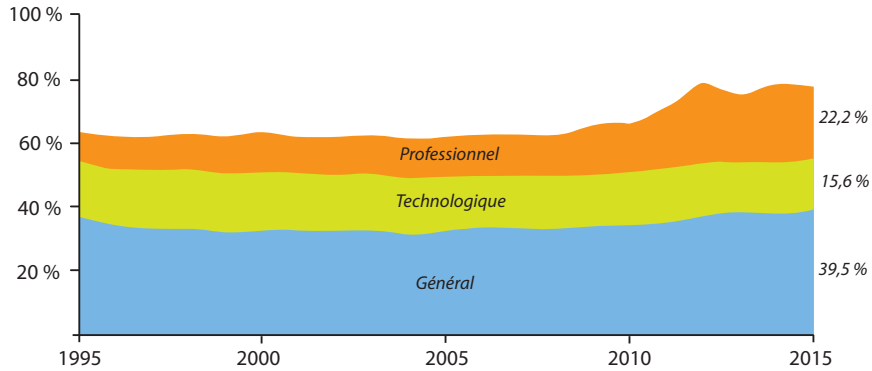

Le lycée prépare au bac et donne la priorité à l'entrainement aux épreuves plutôt qu'à l'apprentissage et l'acquisition des connaissances et compétences.

AUJOURD'HUI, LA PLUPART DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES NE SONT PLUS VALIDÉS PAR DES EXAMENS TERMINAUX.

cinquième sort sans diplôme après réorientation ou redoublement. Cette dernière proportion concerne cependant 9 % des bacheliers généraux contre 55 % des bacheliers professionnels (ceux, justement, dont le nombre augmente !), l'échec dans le post-bac n'affectant bien sûr pas cette seule catégorie d'étudiants. À l'heure actuelle, et dans ces conditions, l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne (50 % d'une classe d'âge avec une qualification de niveau II) apparait hors d'atteinte.

... POUR FAIRE ÉVOLUER LE BAC

Lors de son dernier congrès, le Sgen-CFDT a adopté une résolution défendant une réorganisation du baccalauréat en modules pour redonner à ce diplôme à la fois sa place de premier grade universitaire et son rôle de certification du parcours des élèves. Si l'examen du bac a une charge symbolique importante qui doit être préservée, il ne faut pas l'y réduire : le bac est d'abord un grade universitaire, or la plupart des diplômes universitaires ne sont plus validés par des examens terminaux. Le principe de base du bac modulaire voulu par le Sgen-CFDT repose aussi sur la mise en place de modules semestriels disciplinaires ou interdisciplinaires : les objectifs de chaque programme doivent être découpés (en toute logique par le Conseil supérieur des programmes) en blocs de compétences et de connaissances. Une évaluation certificative et non-compensatoire doit être définie à l'avance pour chaque module, avec des modalités variables. En fin de terminale, une évaluation sommative, constituée par un module de synthèse, récapitulerait le parcours de formation (préservant ainsi la fonction « rite de passage » du bac). Les modules obtenus donneraient des indications pour l'inscription en post-bac. Redéployer la diplômation du bac sur les quatre semestres du cycle terminal revient à la mettre en cohérence avec la préparation à l'orientation : le bac serait alors bien un passeport de circulation dans le supérieur, avec un système de visas (avoir validé un certain nombre de modules de français, de langues vivantes pour s'inscrire en licence de lettres modernes, par exemple), et correspondrait, grâce au tutorat, à une orientation active. La logique de construction du parcours, dès lors, devient essentielle, tout comme elle l'est déjà au collège (logique curriculaire des programmes, parcours citoyen, parcours avenir…) ou dans l'enseignement supérieur (système européen de transfert et d'accumulation des crédits – ECTS). Des évolutions récentes (épreuves en cours d'an-

Taux d'inscription dans le supérieur à la rentrée 2014, selon le type de bac.
Source : DEPP, 2015.

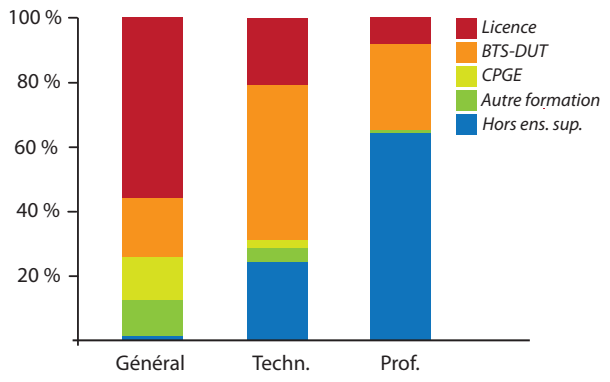

Taux de réussite aux principaux diplômes du supérieur selon la voie du bac. *Source : DEPP.*

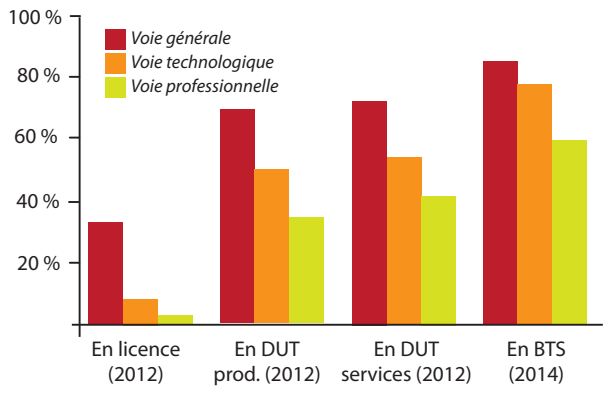

Le Sgen-CFDT propose que chaque lycéen dispose d'un compte personnel d'accompagnement...

née, conservation des notes, suppression du redoublement) vont dans ce sens, sans aboutir cependant à un continuum bac-3/bac+3, notamment du fait de la configuration actuelle du bac. Dans cette perspective, l'accompagnement devient essentiel.

Le Sgen-CFDT propose donc que chaque lycéen dispose d'un compte personnel d'accompagnement, ouvert avec un nombre itinialement égal d'heures pour tous, puis abondé en fonction des besoins de chacun (par exemple, les élèves entrant au lycée avec des niveaux de maitrise fragile ou insuffisante dans certains domaines et sous-domaines du socle) et distribué selon des modalités d'organisation échelonnées sur trois ans et laissées à l'initiative des équipes.

[1] Pour la session 2010, les mentions « très bien » ont été attribuées grâce aux épreuves facultatives pour un quart des lauréats du bac S, un tiers de ceux du bac ES, et environ 40 % de ceux du bac L (*Cf. Propositions pour une évolution du baccalauréat*, Rapport conjoint IGEN / IGAENR - décembre 2011).

La Fage témoigne *

"Les cursus actuels, notamment en pré-baccalauréat, restent très liés aux déterminismes sociaux"

* LA FAGE EST LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES ÉTUDIANTES.

©FAGE

Face à la massification du nombre d'étudiants, un cercle vicieux se met en place, le supérieur ne pouvant pallier le déficit d'orientation pointé dès le second degré.

En témoigne Victor, 24 ans, étudiant en master 1 de droit : « Après mon stage de troisième dans un cabinet médical, j'ai eu envie de faire des études de médecine. Au lycée, je me suis orienté en filière scientifique car je croyais que c'était la seule voie possible ». Mais après deux ans en « première année commune aux études de santé » (Pacés) et une deuxième année de médecine, Victor déchante : « Cela ne correspondait pas du tout à ce que j'imaginais, et je me suis posé la question de la réorientation ». Victor décide alors d'entamer des études de droit. Aujourd'hui, il veut s'orienter vers l'économie sociale et solidaire pour « participer à changer des trajectoires de vie ».

Plus que de l'orientation, on est en attente de véritables conseils... d'un véritable accompagnement du service public.

La situation de Victor n'est pas unique. Comme bien d'autres, il déplore le manque d'accompagnement : « Au lycée, personne ne nous a expliqué en quoi consistait la Pacés, c'est très déstabilisant d'arriver à 18 ans dans un système pareil, le classement, l'absence de choix de sa spécialité en fonction de ses résultats, c'est très difficile pour un étudiant qui arrive ». Il relève également les écarts entre bacheliers : « Dès notre arrivée, on a senti une différence entre ceux qui sortaient d'un bac S et les autres bacheliers qui avaient plus de difficultés ».

D'où l'urgence à réformer le cycle secondaire et le premier cycle supérieur. Les cursus actuels, notamment en pré-baccalauréat, restent très liés aux déterminismes sociaux, selon l'orientation dans les voies technologique, professionnelle ou générale. Pour éviter des orientations par défaut, il est nécessaire de repenser ces différents cursus. La priorité est de créer une seconde commune : cela permettrait de mélanger les publics et de donner à découvrir les différents univers d'études, ceci pour casser les à priori, notamment entre voie générale et professionnelle. Le même système doit s'appliquer pour la licence, en particulier par le biais des licences portails qui faciliteraient les procédures de réorientation en accompagnant les étudiants sur la base d'un socle commun de compétences. Ce travail nécessite un engagement politique fort pour la réussite de chacun en le menant vers la voie qui lui correspond le plus, où il pourra progressivement se spécialiser.

« Plus que de l'orientation, on est en attente de véritables conseils, et de la possibilité d'avoir des échanges sans jugement avec nos conseillers d'orientation, un véritable accompagnement du service public », remarque Victor. Ce constat ne datant pas d'hier, il est temps de se retrousser les manches pour mettre en œuvre une politique publique d'enseignement assurant réellement les conditions de la réussite pour tous.

Taux d'échec dans le supérieur selon la série du baccalauréat.

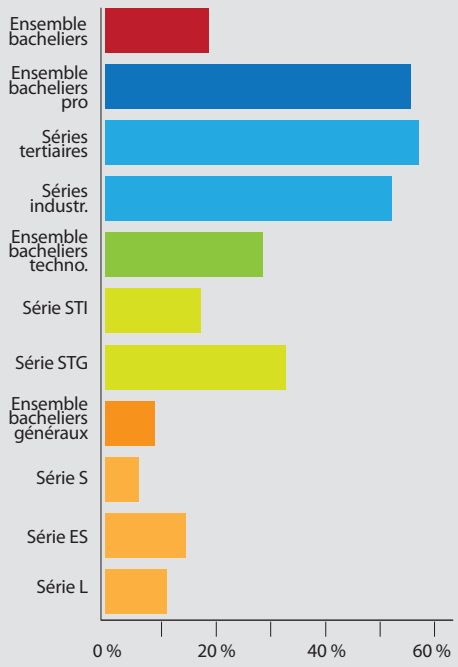

Source : MENESR-DEPP.

Réussite à la fac (ensemble des étudiants inscrits).

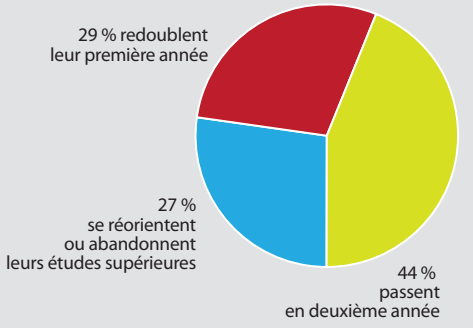

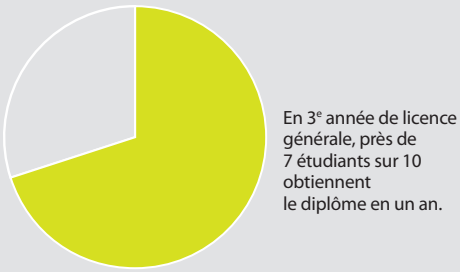

Source : MENESR-DEPP.

Halte à l'échec des étudiants !

Le taux de réussite en licence est très faible : 28 % en trois ans, 12 % de plus après une année supplémentaire. Et ces résultats sont stables depuis cinq ans. Les couts humain et financier de ces échecs sont très lourds, individuellement et collectivement. Pourtant, l'enseignement supérieur a beaucoup évolué : du premier plan « licence » de 2008 (dispositif d'enseignants référents, tutorat…) aux innovations pédagogiques plus actuelles (classes inversées, travail en mode projet, interactivité dans les amphis…), la façon de concevoir l'enseignement universitaire se transforme peu à peu.

Alors, pourquoi ce taux d'échec ?

D'abord, le terme d'échec est parfois impropre : certains étudiants se réorientant car ils découvrent que la filière choisie ne leur correspond pas. Ensuite, l'échec de certains étudiants venant de bacs « non généralistes » et moins préparés à ces formations, impacte les résultats. Enfin, le décalage entre les demandes de l'enseignement secondaire et celles de l'enseignement supérieur contribue à rendre la transition difficile.

L'enseignement supérieur demande aux étudiants de gérer leur apprentissage de façon autonome, ce qui implique de savoir s'organiser (suivi de ses cours, régularité du travail, contrôle des sources de distractions : soirées, ordinateurs…). Mais cela ne s'apprend pas en quelques jours, et même si les universités mettent en place un soutien méthodologique (prise de notes, gestion du temps…), un enseignement purement formel de quelques heures ne résout souvent pas le problème. La collaboration entre secondaire et supérieur sur les méthodes de travail et les prérequis pour assurer la transition est donc nécessaire. Et elle l'est d'autant plus que les choix des universités en matière de pédagogie ne sont pas les mêmes, cette hétérogénéité se retrouvant aussi entre les différentes filières d'une même université. Diminuer le taux d'échec, c'est savoir, en pratique, comment est conçu le cursus de la filière x de l'université voisine. Autrement dit, quels sont les prérequis disciplinaires ? Les méthodes d'évaluation consistent-elles en des mesures de restitution rapides et peu fréquentes ? Dans ce cas, les stratégies d'études « en profondeur » ne garantiront pas la réussite étudiante, contrairement à de l'apprentissage par cœur ! À l'inverse, le mode « projets » est-il privilégié ? L'autonomie et le travail en équipe seront alors essentiels.

> ***Pour prévenir l'échec à l'université, la collaboration entre secondaire et supérieur sur les méthodes de travail et les prérequis pour assurer la transition est nécessaire…***

> ***Pour évoluer avec la société, il faudra aussi développer des évaluations qui sollicitent la pensée critique des étudiants…***

Enfin, dans un monde où l'information est facilement accessible, mais pléthorique et de qualité très inégale, le défi pour l'université, et donc pour le lycée dans ce continuum –3/+3, sera de développer des évaluations qui sollicitent la pensée critique des étudiants, et pas uniquement leur aptitude à restituer des connaissances factuelles.

Des blocs de compétences pour une formation tout au long de la vie

Les diplômes de l'Éducation nationale jouissent d'une vraie reconnaissance et permettent une meilleure évolution professionnelle à leurs titulaires. De fait, ces diplômes ne devraient pas être uniquement proposés en formation initiale. Souhaitée par le Sgen-CFDT, la structuration des diplômes en blocs de compétences, offre donc les conditions d'une convergence des différents systèmes ministériels de certifications, afin de modulariser les formations. C'est une évolution primordiale pour une formation tout au long de la vie.

En effet, les blocs de compétences sont les éléments identifiés et cohérents d'une certification professionnelle. Pour autant, ils ne devront pas remettre en cause l'intégrité des diplômes, ni conduire à dissocier les diplômes de la formation initiale et ceux de la formation continue.

Cependant, le ministère – passant outre les différentes préconisations de l'inspection générale et nos demandes – a fait le choix d'un système par équivalence entre unité de formation et bloc de compétences : choix de facilité permettant une mise en œuvre immédiate.

Le Sgen-CFDT a obtenu l'assurance de la Dgesco que les différents référentiels des diplômes soient progressivement actualisés pour intégrer cette logique de blocs. Un travail en profondeur doit donc être entrepris afin d'adapter les diplômes. En commission paritaire consultative, nos mandatés seront attentifs à cette actualisation et ne manqueront pas de rappeler nos positions.

Pour aller plus loin :
consultez les propositions du Sgen-CFDT : http://urlz.fr/41zm.

© Pixabay

© Bernard Gagnon / Wikicommons

Au Québec, le modèle de l'enseignement modulaire...

Au Québec, après le secondaire, l'enseignement est dispensé dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep). En deux sessions annuelles de deux fois quinze semaines, l'étudiant y prépare un diplôme d'enseignement collégial (DEC) soit pré-universitaire en deux ans, soit professionnel en trois ans.

Neuf programmes pré-universitaires et plus de cent programmes professionnels ou techniques sont possibles (une vingtaine par Cégep). Pour chaque programme, un « devis » ministériel établit les cours nécessaires dans trois catégories : formation spécifique, formation générale et formation générale complémentaire (qui ouvrent sur d'autres domaines que la formation spécifique). Pour chaque cours, le ministère fixe les compétences à atteindre, le nombre d'heures « de contact », cours ou travaux pratiques, ainsi que le nombre d'heures de travail personnel nécessaire. Un programme pré-universitaire représente 660 heures de formation générale et 945 heures de formation spécifique à raison de sept cours par session.

> *Au Québec, on est plus dans l'accompagnement que dans la norme.*

Le contenu des cours, lui, est fixé par le collectif des enseignants de chaque Cégep. Certains cours sont communs, qui s'adressent à des étudiants inscrits dans différents programmes, d'où l'importance du service des enseignants, fixé chaque année sous forme de « calcul de tâches », pour tenir compte de la diversité des cours donnés et du nombre d'étudiants inscrits.

L'enseignement secondaire est organisé, comme en France, en années et disciplines. Cependant, il faut noter une particularité des Cégeps, en ce qu'ils ont su développer une grande culture de l'accompagnement. Un des volets du budget permet d'ailleurs la mise en place de programmes d'accueil et d'intégration, la rémunération d'aides pédagogiques individuelles, et dans certains cas, de tuteurs étudiants. Sur la base du volontariat et souvent à leur initiative, les enseignants accueillent, dans des centres d'aide, les étudiants qui ont besoin d'un complément de formation. Julie Lyne Leroux, professeure à l'université de Sherbrooke résume d'une phrase : « Au Québec, on est plus dans l'accompagnement que dans la norme ».

L'accompagnement personnalisé au LP2i*

Les équipes du LP2i ont toujours pris au sérieux, et aussi beaucoup questionné, l'idée d'accompagnement, nécessaire dans tous les établissements pour permettre de se connaitre, de progresser et s'orienter, mais rendu indispensable dans ce lycée dont le projet pédagogique est fondé sur le travail par projet et la recherche de l'autonomie de tous les élèves. Modalités, dispositifs et outils ont évolué au fil du temps, mais trois constantes apparaissent, qui sont pour nous les trois facettes de l'accompagnement : le suivi collectif inscrit à l'emploi du temps avec un professeur référent pour une douzaine d'élèves, les ateliers à la carte de soutien, remédiation ou approfondissement (BAS) et les activités complémentaires de formation (ACF) qui sont des projets à l'année menés par les élèves en inter-niveaux, encadrés par des professeurs et évalués par un référentiel pour identifier et valoriser les compétences développées. Avec l'introduction massive des nouvelles technologies, est venu se greffer une nouvelle facette de ce dispositif, les Ticem (Tice et Média) qui combinent connaissances techniques et éducation aux médias.

Pris en charge en équipe, L'élève « lpéien » bénéficie ainsi d'un accompagnement complet de son parcours scolaire, mais aussi de la réflexion et de la construction de son parcours personnel. Il est encouragé, dans une prise de risque mesurée et encadrée, à se questionner, à s'aventurer sur des terrains moins balisés et à s'ouvrir à de nouveaux domaines. Des feuilles de route guident les professeurs de suivi dans leur tâche, des réunions de coordination ont lieu à intervalles réguliers, en particulier en seconde, pour discuter des questions d'orientation ou des besoins pour les ateliers à la carte...

Aussi, voir l'accompagnement personnalisé reconnu comme un élément clé dans le cursus du lycéen ne nous est apparu ni choquant ni révolutionnaire. Une lecture attentive des textes officiels nous a convaincus que nos dispositifs étaient différents de ceux institués par la réforme mais entièrement cohérents avec ses attendus et en phase avec ses contenus, et nous avons sagement et collectivement décidé de... ne rien changer à nos habitudes, pour une fois. Mais de faire enfin reconnaitre dans nos services les heures dédiées au suivi, jusqu'alors dispensées de manière bénévole...

Pour en savoir plus : http://urlz.fr/41ui

* Lycée pilote innovant international : http://www.lp2i-poitiers.fr/

Tutorat : pari gagnant ?

© Pixabay

L'équipe du lycée Marie Curie de Strasbourg, jugeant que l'accompagnement personnalisé avait montré ses limites, a décidé d'expérimenter le tutorat. Elle a fait le choix d'une grande souplesse organisationnelle et méthodologique permettant à l'enseignant tuteur d'intervenir auprès d'élèves qu'il a en cours ou non, et de faire un suivi de longue ou courte durée. La fréquence des rencontres est naturellement liée aux besoins identifiés. Cette souplesse, cependant, ne doit pas déroger à quatre principimpératifs :

LE TUTORAT S'INSCRIT DANS UN PROJET GLOBAL. En effet, les professeurs principaux gardent une place importante et les conseillers principaux d'éducation (CPE) poursuivent leur travail de prévention des difficultés. Si le tutorat par les pairs peut continuer de fonctionner, en revanche il ne doit pas se substituer aux autres pratiques et expérimentations.

LES TUTEURS DOIVENT SE FORMER. Dans la mesure où faire du tutorat n'est pas nécessairement le cœur du métier enseignant, l'équipe de volontaires a obtenu une formation par des formateurs praticiens du tutorat.

LE TUTORAT EST MULTIFORME ET DOIT LE RESTER, parce que l'objectif central est de redonner de l'autonomie et de la confiance en soi aux élèves : il peut s'agir, par exemple, d'aider un élève bloqué par l'échéance du baccalauréat, de suivre un élève manquant d'ambition scolaire, ou de faire un travail de remédiation méthodologique.

LE TUTORAT EXIGE UNE COORDINATION que les CPE ont accepté d'assurer : recensement des besoins, dialogue avec les professeurs principaux, centralisation des alertes des enseignants, identification des disponibilités.

Alors, quel bilan provisoire ? Le tutorat n'apporte pas de solution miracle. Les élèves en grande difficulté scolaire n'améliorent pas sensiblement leurs « performances », le problème de l'absentéisme n'est pas résolu d'un coup de baguette magique... Cependant, il y a un changement de climat qui fait du tutorat un pari gagnant pour tous.

Tutorat et accompagnement personnalisé vont de pair !

Pour le Sgen-CFDT, passer d'un lycée structuré en voies parallèles à une construction progressive des parcours nécessite d'accompagner le jeune, avec notamment des moments de réflexion sur son travail de lycéen ou d'étudiant.
Cet accompagnement personnalisé repensé doit s'appuyer sur un dispositif de tutorat de groupe (élèves des trois niveaux – seconde, première, terminale —, avec un professeur référent pour les trois années du lycée). Ce suivi planifié dans le temps permettra de faire régulièrement le point sur les apprentissages, d'organiser l'utilisation des dispositifs d'aide proposés par l'établissement, d'accompagner la construction du parcours dans une double perspective : bac-3/bac+3, mais aussi de formation tout au long de la vie.
Cette fonction de tuteur, qui a vocation à remplacer celle de professeur principal, doit s'inscrire dans le service des enseignants ou relever de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) dans sa part variable.

Évolution de l'évaluation...

... des travaux personnels encadrés

Le premier atout des travaux personnels encadrés (TPE) pour les élèves est qu'ils peuvent choisir eux-mêmes le sujet sur lequel ils vont travailler.

Les travaux personnels encadrés (TPE) auront 18 ans en 2017. Ils constituent depuis 2006 une épreuve obligatoire anticipée du baccalauréat. Ils sont affectés d'un coefficient 2, mais uniquement pour les points au dessus de la moyenne, ce qui permet de valoriser les élèves qui s'y investissent sans pénaliser ceux qui les négligent.

Les TPE sont inspirés des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) créés en 1995 dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques pour rendre plus concrets les apprentissages des futurs ingénieurs. Leur objectif est d'améliorer la réussite des élèves, en incitant les enseignants à changer leurs pratiques face à un public massifié et hétérogène, et cela grâce au croisement disciplinaire, à la démarche de projet et au travail en groupe des élèves. En 2004, F. Fillon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décide de supprimer les TPE en terminale, malgré l'opposition du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). La relégation des TPE en classe de première les rend alors en partie invisibles : les moyens baissent de façon drastique dans une indifférence quasi générale. Les élèves sont évalués pour le baccalauréat l'année où ils découvrent ce dispositif. Mais à cause de ce recul, les TPE ne font plus l'objet de critiques frontales, et leurs effets positifs peuvent modestement se concrétiser.

Le premier atout de ces TPE pour les élèves est qu'ils peuvent choisir eux-mêmes le sujet sur lequel ils vont travailler. L'obligation de croiser deux disciplines impose aux élèves d'utiliser des notions étudiées dans les programmes mais sans pouvoir simplement restituer les cours. Les élèves tâtonnent, hésitent, changent de sujet, certains changent même de groupe. Leur réalisation résulte donc d'une construction « utile » de seulement quelques semaines. C'est bien ce cheminement qui est le plus formateur pour eux. Aujourd'hui les TPE se déroulent souvent en classe entière, avec des enseignants qui n'interviennent plus en co-animation, mais se succèdent durant les deux heures hebdomadaires, ce qui rend la personnalisation matériellement difficile. Néanmoins, même ainsi, on est bien loin des pratiques classiques où le cours est préparé et présenté aux élèves dans l'ordre choisi par l'enseignant, de façon descendante et identique pour tous.

Malgré tous leurs défauts et les détournements dont ils font l'objet, les TPE ont introduit au lycée une autre façon de travailler.

Si personne n'imagine que les TPE modifient profondément le destin scolaire d'un élève, ils lui apportent néanmoins une expérience importante. Malgré tous leurs défauts et les détournements dont ils ont fait l'objet, ils ont introduit au lycée une autre façon de travailler. À l'heure du bilan de la réforme des lycées, et sans ranimer une guerre idéologique inutile, le Sgen-CFDT demande donc la réintroduction des TPE en classe de terminale, dans la logique d'un bac modulaire qui prépare mieux chaque élève à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

... du projet en STMG

En terminale Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG), dans l'épreuve de spécialité, le projet est envisagé comme un objet de formation et de certification. Il s'appuie sur une production collective en rapport avec la spécialité de la terminale, mais il consiste également en un travail personnel – c'est d'ailleurs bien celui-ci qui fait l'objet d'une évaluation et débouche sur une soutenance individuelle. Affecté d'un coefficient 6 au baccalauréat, il est noté sur 20 : 12 points pour la réalisation du projet (noté par l'enseignant de la classe) et 8 points pour la soutenance du projet (noté par un jury extérieur à la classe). Les élèves travaillent en équipes à partir d'un contexte d'organisation qui est validé par leur enseignant.

Le projet est donc une modalité pédagogique centrée sur l'élève, mais qui favorise le développement de capacités transversales et mobilise différentes formes de savoir. Il nécessite une collaboration à la fois entre pairs et avec l'enseignant qui devient un « professeur ressource ». Le projet permet aux élèves de mettre à l'épreuve leurs connaissances et de les approfondir. Pour Karine, professeur en terminale STMG, « le projet motive et responsabilise les élèves, pour preuve ce sont les heures de cours où ils sont le moins absents. »

... et en STI2D

En terminale Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (STI2D), comme en terminale STMG, les grilles d'évaluations sont rédigées en termes de compétences. C'est donc davantage à une certification qu'à une évaluation sommative qu'est soumis l'élève. Les compétences ne sont transformées en notes que pour les exigences du baccalauréat. En STI2D, l'élève part d'un besoin, il rédige un cahier des charges et réalise son projet sous forme d'un prototype. Cette production, solution apportée au besoin identifié, est validée par le professeur, et doit être réalisée sous forme d'une maquette réelle ou virtuelle. L'évaluation de la conduite du projet intervient au cours de l'année scolaire, sous forme de revues de projet, en fonction de son état d'avancement (coeff. 6). La soutenance (présentation du projet) s'effectue devant un jury extérieur au lycée (coeff. 6). Pour Hervé, chef des travaux, « le projet motive les élèves parce qu'il les met en situation d'élaboration, et aussi en raison de la forme de l'évaluation. »